

Original : anglais

Activités du Groupe de travail
RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

(90 SG/11GT2)

ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RESISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

1. La Docteure Tomoko Ishibashi, présidente du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) (ci-après dénommé le Groupe de travail), a brièvement présenté les activités du Groupe de travail depuis la dernière Session générale ainsi que les résultats de ses deux réunions semestrielles tenues respectivement du [4 ou 6 octobre 2022](#) et du [28 au 30 mars 2023](#). Le Groupe de travail a également tenu une réunion extraordinaire le [3 août 2022](#) afin d'examiner les travaux de ses différents sous-groupes en amont de la réunion d'octobre 2022.
2. Le Groupe de travail sur la RAM a été constitué par la Directrice générale pour donner suite à la Résolution n° 14 adoptée lors de la 87^e Session générale de l'OMSA. Depuis sa création, le Groupe de travail se réunit deux fois par an, en mars ou avril, puis en octobre. En complément, le Groupe de travail a mis en place plusieurs sous-groupes chargés de traiter de questions spécifiques. Ces derniers se réunissent régulièrement pour préparer les discussions des réunions du Groupe de travail.

Conformément à son [mandat](#), le Groupe de travail s'appuie sur les accomplissements des précédents groupes *ad hoc* sur la RAM pour proposer des orientations et fixer les priorités afin de mettre en œuvre tant la [Stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens](#) et leur utilisation prudente, que les [recommandations](#) formulées lors de la Deuxième conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux.

La [composition du Groupe de travail](#) est la suivante :

Dre Tomoko Ishibashi (Japon) (Présidente)
Mme Barbara Freischem (Pays-Bas)
Dr Gérard Moulin (France) – jusqu'en octobre 2022
Dr Stephen Page (Australie)
Dr Donald Prater (États-Unis d'Amérique)
Dr Fajer Sabah Al Saloom (Bahreïn)
Prof Moritz van Vuuren (Afrique du Sud) – jusqu'à fin 2023.

3. Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement de la révision du chapitre 6.10 du *Code terrestre*, Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire, présentée par le sous-groupe constitué à cet effet.
4. Les six membres du sous-groupe ont révisé le chapitre 6.10 en prenant en compte la proposition d'y inclure les animaux non destinés à la production de denrées alimentaires. Le Groupe de travail a entériné le projet de chapitre ainsi que le [document présentant les justifications argumentées](#) des changements proposés par le sous-groupe. La Commission du Code a loué les efforts du Groupe de travail sur ce projet de chapitre, qui figure à l'[annexe 23 du rapport de sa réunion de septembre 2022](#) afin de recueillir les commentaires des Membres. Lors de sa réunion de février 2023, la Commission a demandé au Groupe de travail d'examiner les commentaires à teneur technique présentés par les Membres et de préparer pour sa réunion de septembre 2023 une version révisée du projet de chapitre qui en tienne compte. Le Groupe de travail convoquera d'ici là un groupe *ad hoc* qui sera chargé de réviser le chapitre 6.8, tandis que le sous-groupe procédera à la révision du chapitre 6.9. La planification de la révision des chapitres 6.7 et 6.11 du *Code terrestre* et du chapitre 6.2 du *Code aquatique* sera décidée en temps opportun. Après examen, le Groupe de travail a entériné les travaux du groupe *ad hoc* sur le Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (ci-après, en abrégé, Référentiel technique) pour les espèces aquatiques ainsi que ceux du sous-groupe sur le Référentiel technique pour les suidés ; il a également procédé à la planification des travaux de préparation de référentiels techniques destinés à d'autres espèces animales.

Le groupe *ad hoc* pour les espèces aquatiques était composé de trois membres du Groupe de travail et de sept experts extérieurs spécialisés dans la santé des animaux aquatiques. Conformément à l'approche utilisée pour les volailles, le Référentiel technique ne contient que les agents antimicrobiens dont l'utilisation chez les espèces aquatiques est autorisée dans au moins un pays. Le Groupe de travail a entériné le Référentiel technique tel que révisé par des pairs et félicité les membres du groupe *ad hoc* pour leur haut niveau d'expertise et la qualité de leur document, qui sera fort utile aux praticiens prescrivant des antimicrobiens ou supervisent leur utilisation chez les espèces animales aquatiques. Le Référentiel technique pour les espèces aquatiques figure à l'annexe 4 du rapport d'octobre 2022 du Groupe de travail ([Référentiel technique pour les espèces aquatiques](#)).

Le sous-groupe chargé du Référentiel technique pour les suidés (composé de cinq membres du Groupe de travail) a sollicité l'avis d'experts de la santé porcine, en particulier concernant l'inclusion de *Chlamydia suis* dans le référentiel préparé par le sous-groupe. Les experts ont estimé que la chlamydie n'est pas une maladie préoccupante pour les élevages porcins et précisé qu'aucun produit antimicrobien n'a été commercialisé jusqu'à présent pour traiter l'infection à *C. suis*. Après avoir remercié le sous-groupe pour son travail remarquable, le Groupe de travail a entériné la version finale du Référentiel technique pour les suidés, qui figure à l'annexe 5 du rapport de sa réunion d'octobre 2022 ([Référentiel technique pour les suidés](#)).

Pour ce qui concerne les autres espèces animales, le Groupe de travail a décidé de prioriser l'espèce bovine, d'une part, et les chats et les chiens, d'autre part ; deux groupes *ad hoc* ont été convoqués pour l'élaboration de ces référentiels techniques. Présidés chacun par un membre du Groupe de travail, les groupes *ad hoc* se sont réunis pour la première fois au siège de l'OMSA en avril 2023 ; ils devraient terminer la rédaction de leurs référentiels techniques respectifs en 2024. En outre, il a été proposé que le groupe *ad hoc* chargé des chats et des chiens envisage le principe d'inclure d'autres médicaments (par ex. les antiviraux, antifongiques, antiparasitaires) afin de réfléchir à la manière de compléter à l'avenir les listes d'agents antimicrobiens. Il sera procédé à une révision approfondie de la liste principale dès que la rédaction des référentiels techniques pour les bovins et pour les chiens et les chats aura été achevée.

5. Le Groupe de travail a été informé des dernières évolutions de la base de données de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens (UAM), dénommé ANIMUSE (ANImal antiMicrobial USE), ainsi que de l'état d'avancement des septième et huitième cycles de la collecte de données sur l'UAM chez les animaux et du projet de données de terrain sur l'UAM.

Le 19 septembre 2022, l'OMSA a lancé la Base de données mondiale [ANIMUSE](#) sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. Pour le huitième cycle de collecte de données sur l'UAM, les Délégués de l'OMSA ont été invités à transmettre leurs données via ce portail. Le tableau de bord des données (libre d'accès), les données par pays (confidentielles et consultables uniquement par les Membres), les mesures de sécurité et les fonctionnalités d'assistance technique ont été expliquées aux membres du Groupe de travail. Depuis son lancement, le portail a été consulté par plus de 100 Membres de l'OMSA et fait l'objet d'un retour positif de la part de ses principaux utilisateurs et des participants des séminaires de post-formation, témoignant d'une appréciation globale favorable. Les futures activités porteront sur le renouvellement de la charte graphique, la conception et mise en fonctionnement du tableau de bord du portail public, l'organisation de nouveaux séminaires régionaux et la poursuite de l'analyse des données afin d'assurer un suivi des progrès accomplis en matière d'utilisation prudente des antimicrobiens. Après avoir félicité l'équipe pour son travail impressionnant, le Groupe de travail a recommandé de mettre en place une collaboration avec la FAO (inFARM) et avec l'OMS (Système intégré de surveillance mondiale de la RAM et de l'UAM [GISSA]), afin d'améliorer le processus de surveillance intégrée.

Les données correspondant au septième cycle de collecte ont été présentées au moyen du nouveau [rapport interactif](#) disponible sur le portail public ; le rapport lui-même a été publié en mai 2023. Une baisse notable de la participation a été enregistrée lors du 8^e cycle de collecte de données, due en grande partie à des problèmes d'accès aux technologies requises. Tout en appréciant l'initiative consistant à montrer aux Membres comment utiliser ANIMUSE pour mieux analyser leurs propres données, le Groupe de travail a conseillé à l'OMSA de mettre en place

des solutions pour mieux soutenir ses Membres afin que le nombre de soumissions de données augmente d'année en année.

Un catalogue mondial des projets consignant des données de terrain sur l'UAM dans différents pays est en cours de création par l'OMSA, avec une méthodologie spécifique et des mécanismes de notification dédiés. À ce jour, 81 études ont été inventoriées. L'OMSA réfléchit aux meilleures solutions pour présenter et diffuser ces informations.

6. Le Groupe de travail a été informé des avancées du projet concernant les produits vétérinaires non conformes et falsifiés.

Le projet vise à créer un système mondial d'alerte destiné aux points focaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires, en s'inspirant du système de surveillance mis en place avec succès par l'OMS pour les produits médicaux non conformes et falsifiés. Les alertes générées par les signalements de produits vétérinaires non conformes et falsifiés reçus par le réseau des points focaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires permettront d'alerter les Membres en cas d'incidents survenant dans ce domaine et contribueront à ce que les produits incriminés soient retirés de la circulation. Ce système permettra également de mieux comprendre la problématique spécifique des produits vétérinaires non conformes et falsifiés ainsi que leur incidence sur la RAM. Pendant la phase pilote I, 37 incidents ont été signalés par 14 Membres de toutes les régions géographiques ; des constats importants peuvent être publiés tout en respectant la confidentialité des données. La phase pilote II reposera sur la participation active de 40 Membres et mettra à leur disposition un portail SharePoint afin de faciliter la soumission de rapports et la publication d'alertes. Un groupe d'experts (qui échangera par voie électronique) sera mis en place en 2023 pour préparer des lignes directrices sur la surveillance post-commercialisation de la qualité des produits vétérinaires.

Le Groupe de travail a recommandé de continuer à réfléchir aux possibilités d'harmoniser les initiatives du secteur de la médecine humaine et de la médecine vétérinaire concernant les produits vétérinaires non conformes et falsifiés et les approches adoptées jusqu'à présent, qui sont très similaires aux systèmes existants de pharmacovigilance. Il a également recommandé de mieux expliquer et faire comprendre l'importance de la soumission de données, de manière à accroître la participation des Membres.

7. Le Groupe de travail a été informé des travaux de la Quadripartite¹ dans le domaine de la RAM.

La Quadripartite entend réviser le **Plan d'action mondial** et le publier sous forme de « Document de la Quadripartite » ; il intégrerait les changements introduits par l'OMS dans le Plan d'action mondial depuis 2015, en concertation avec d'autres secteurs. Si l'essentiel du Plan d'action mondial 2015 reste valable, une actualisation de ses principaux éléments est en cours, qui devrait être achevée afin d'être présentée lors de la réunion de haut niveau sur la RAM qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2024.

Le **cadre de Suivi et d'évaluation du Plan d'action mondial** en est à sa quatrième année d'élaboration de rapports. De nouvelles orientations ont été préparées pour soutenir la création, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux (PAN). Le rapport d'avancement bisannuel 2023 du Plan d'action mondial est basé sur les données du cadre de Suivi et d'évaluation ainsi que sur celles de l'[Enquête d'auto-évaluation des pays sur la RAM réalisée par la Tripartite \(TrACSS\)](#). Il ressort des données de l'enquête TrACSS que 20 % seulement des 157 pays participants effectuent un suivi et une évaluation de leur plan d'action national.

La **Plateforme de partenariat pluripartite (MSPP)** sur la RAM, créée lors de la Semaine mondiale 2022 de sensibilisation aux antibiotiques (WAAW) offre aux parties prenantes un forum de participation et d'autonomisation d'envergure mondiale et de nature collaborative pour lutter

¹ Quadripartite : l'Alliance tripartite en faveur d'Une seule santé, constituée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), est devenue officiellement Alliance quadripartite depuis la signature, en mars 2022, d'un protocole d'accord entre ces organisations et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

contre la RAM dans une perspective Une seule santé. Un [appel à adhésions](#) a été publié et près de 60 pays ont manifesté leur souhait de devenir membres du MSPP. La première réunion plénière de la MSPP est prévue en juillet 2023.

La **troisième Conférence ministérielle sur la RAM** s'est tenue à Oman en novembre 2022. La [Déclaration ministérielle de Muscat sur la RAM](#) a été signée par 47 pays. Cette déclaration définit deux objectifs spécifiques pour le secteur animal : a) réduire de 30 à 50 % l'UAM d'ici 2030 ; b) supprimer totalement l'utilisation chez les animaux d'agents antimicrobiens d'importance médicale en santé humaine, à des fins autres que médico-vétérinaires. La position de l'OMSA en matière d'objectifs pour le secteur de la production animale est que ceux-ci devraient être poursuivis à l'échelle mondiale et non nationale. L'OMSA envisage de suivre à l'échelle régionale et mondiale le niveau d'avancement des objectifs fixés dans cette Déclaration, grâce aux données notifiées dans ANIMUSE. La quatrième Conférence ministérielle sur la RAM se tiendra en Arabie saoudite en 2024, probablement après l'Assemblée générale 2024 des Nations Unies.

La **6^e réunion du Groupe de direction mondial (GLG) sur la RAM** s'est déroulée en février 2023 ; les participants y ont souligné la nécessité impérieuse de financer des mécanismes d'appui à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'apporter des réponses aux crises d'approvisionnement et d'accès aux antibiotiques, en investissant dans la recherche et le développement. En novembre 2022, le GLG a publié un [Guide de poche à l'intention des ministres de tous les secteurs pour lutter contre la RAM](#). Le GLG a élaboré une feuille de route ayant pour horizon l'Assemblée générale des Nations Unies en 2024, afin de plaider pour des engagements politiques concrets et pour la mise en place de financements durables garantis. L'expression « résistance aux agents antimicrobiens » sera le plus souvent remplacée par l'acronyme « AMR » afin que le grand public puisse s'y référer facilement.

Le Groupe de travail a été informé des activités du Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF) contre la RAM, qui subventionne actuellement 10 pays à revenu faible et intermédiaire pour qu'ils puissent concevoir, mettre en œuvre et consolider leurs plans d'action nationaux Une seule santé contre la RAM, avec la coopération de la Quadripartite.

8. Le Groupe de travail a été informé du projet de réviser la [Stratégie de l'OMSA sur la RAM](#), qui datait de 2016, afin d'en actualiser la pertinence. Le Groupe de travail a estimé que le cadre actuel de la Stratégie de l'OMSA pour la RAM demeure approprié et pertinent. D'après le Groupe de travail, les éléments à renforcer sont principalement les données (c'est-à-dire, avoir plus de données de meilleure qualité) et la gestion des agents antimicrobiens. L'appréciation complète du Groupe figure à l'[annexe 3 de son rapport d'octobre 2022](#). En mars 2023, le Groupe de travail a été informé du projet de consolider les mesures destinées aux animaux de compagnie (les chats et les chiens pour commencer) dans le cadre des quatre objectifs principaux de la Stratégie sur la RAM. La note conceptuelle définitive sera présentée au Groupe de travail afin qu'il l'examine lors de sa réunion d'octobre 2023.
9. Le Groupe de travail a pris connaissance de la [version révisée de son mandat](#). Le Directeur général adjoint de l'OMSA a approuvé cette modification, qui clarifie les rôles et les responsabilités respectifs du président, du rapporteur et du Secrétariat. L'OMSA diffusera un appel à manifestations d'intérêt afin de pourvoir rapidement les deux postes devenus vacants au sein du Groupe de travail.